

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-690200

144890

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 06938		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : HALLOUA ABDER MOUIN		Date de naissance : 17/02/1962	
Adresse : Lot M. A. M. 1 <sup>er</sup> étage		Tél. : 0698016999 Total des frais engagés : 89,99 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr. NAIM Mohamed Naoufal Médecin Urgentiste Gsm : 0631 32 11 99 / 0621 00 07 77 Lot Harsania 1, N° 54 Appt. N° 1 Casablanca			
Date de consultation : Nom et prénom du malade : Be Layadi Nessim Age : Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant Nature de la maladie : En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.  
Fait à : Casablanca le 13 JAN 2023  
Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 13 JAN 2023

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Date des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/01/23	J	J	600,00	<p>Dr. NAIM Mohamed Napufal INP Médecin Urgentiste Gsm : 0631 32 11 99 / 0621 00 07 77 Lot Hassania 1, N° 54 Appt N° 1 Casablanca</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DES ALAS</i> 21, 3, BOULEVARD BOUHLAI 492 Bis Bd. Panoramique Montpellier - Tél: 06 62 57 26 60	1/1/23	295,70

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

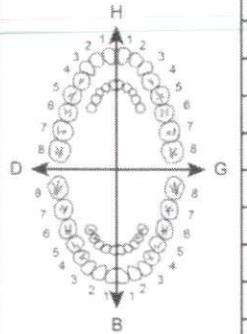
### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS
DEBUT D'EXECUTION
FIN D'EXECUTION
COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION

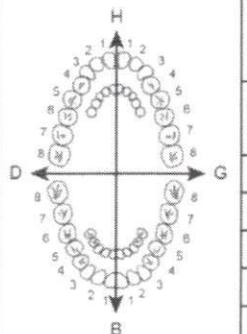


**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553
00000000	00000000

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



**SOS Médecins Maroc**  
**MEDECINS D'URGENCE**  
**MULTI-SERVICES 24**



A : .....

Le : 01/01/2023

Belajadie H. L.

LES DÁLIAS  
 BOUHALL  
 27 560  
 Maroc

PPU : 126,30 DH  
 LOT : 650345  
 PER : 07/24

Pharmacie SV

HARMAC  
 r. S. BOU  
 492, Bis  
 27 560  
 Maroc

16,30  
 11

48,70  
 91

27,70  
 31

14,00

SOS  
 Belajadie H. L.  
 30/12/2023  
 Cardioaspirine  
 100 mg/30cpr

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat-R.P.1.  
 Ain sebâa Casablanca  
 Solupred 20 mg 20 cp  
 P.P.V : 48,70

6 118000 060536

Cardioaspirine 100 mg/30cpr  
 Acide acétylsalicylique  
 P.P.V. : 27,70 DH  
 Boehr S.A.

6 118001 090280

Dr. NAIM Mohamed Nau  
 Médecin Urgentiste  
 GSM : 0631 32 11 99 / 0621 00 07 77  
 Lot Hassan II, N° 54 Appt N° 1  
 Casablanca

TSVR

05 61 14 09 80 / 05 22 47 47 47 / 05 22 20 20 20

795

5/ Apical (sing)

(SV)

29570 1ca s x 3/

PPC: 79,00 DH

~~PHARMACIE DES DALIAS~~  
Dr. S. BOUSFIHA BOUHLAL  
492, BIS Bd. Panoramique  
(Montpellier) - Tel: 0522 527 560

~~Dr. NAIM Mohamed Naoufal~~  
~~Médecin Urgentiste~~  
~~Gsm: 0631 32 11 99 / 0621 00 07 77~~  
~~Lot Hassan II, N° 54 Appt N° 1~~  
~~Casablanca~~